



## Honoraires Transaction Résidentiel

Honoraires à la charge du vendeur ou à la charge de l'acquéreur.  
Montant TTC sur le prix affiché – TVA 20 %

Jusqu'à 50 000 €	: forfait 5 000 €
De 50 001 à 100 000 €	: 8 %
De 100 001 à 150 000 €	: 7 %
De 150 001 à 250 000 €	: 6 %
A partir de 250 001 €	: 5 %

## Honoraires Transaction Professionnel

A la charge de l'acquéreur  
Montant TTC sur le prix affiché – TVA 20 %

Jusqu'à 50 000 € : forfait 5 000 €  
A partir de 50 001 € : 8 %

~

Estimation d'un bien (étude, remise du dossier) : 250 € TTC

## Honoraires Location

(TVA en vigueur 20 %)

### Location de locaux vides ou meublés pour Habitation Principale ou secondaire

- a) Entremise et négociation – Actions commerciales 3,5 % HT = 4.20 % TTC calculé sur le loyer annuel **(A la charge du bailleur)**
- b) Visite – Montage dossier – Rédaction Bail 6.66 € HT = 8,00 € TTC le m<sup>2</sup> (application loi ALUR) **(A part égale, locataire et bailleur)**
- c) Rédaction état des lieux d'entrée 2.50 € HT = 3,00 € TTC le m<sup>2</sup> (application loi ALUR) **(A part égale, locataire et bailleur)**

(HONORAIRES plafonnés à 1 mois de loyer par partie)

### Location de locaux autre qu'habitation

Montage du dossier – Rédaction des Actes : 1 mois de loyer avec minimum de perception de 79.16 € HT = 95.00 € TTC **(A la charge du preneur)**

### Location de locaux Professionnels ou Commerciaux

- a) Recherche du locataire – Visite – Négociation : 1 mois de loyer HT
- b) Montage du dossier – Rédaction des Actes Forfait : 500.00 € HT = 600.00 € TTC **(A la charge du preneur)**

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**Honoraires au 05/12/2024**

**LV IMMOBILIER 5, rue du Moulinas 66330 CABESTANY**

SARL au capital de 10 000 € / RCS Perpignan 851 032 128 / CPI n° 6601 2019 000 042 224 CCI de Perpignan / RC Pro : AXA contrat 10519684804